



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail n°2 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Annexe 1 : fiche modèle (maximum 2 pages)

FICHE DE PROPOSITION

I. Intitulé de la mesure

Renforcement de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

II. Auteur

Comité français de l'UICN

III. Description de la proposition

Renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et ses plans d'actions en y affectant les moyens financiers adéquats, en responsabilisant les niveaux politiques et administratifs sur leurs plans d'action, en renforçant la coordination et la concertation nationale, en incitant chaque collectivité à adopter une stratégie répondant aux objectifs de la SNB, en développant la participation des associations, de la société civile, des entreprises et des socioprofessionnels et en adoptant une évaluation annuelle indépendante et une présentation des résultats devant le Parlement.

IV. Exposé des motifs

La France, en tant que signataire de la Convention sur la Diversité Biologique, a adopté en 2004 une Stratégie Nationale pour la Biodiversité visant à stopper le déclin de la biodiversité d'ici 2010.

La Stratégie a permis à plusieurs ministères d'engager l'intégration de la biodiversité dans leurs politiques en élaborant des plans d'action (Agriculture, Infrastructures de transports, International, Mer, Patrimoine naturel, Territoires, Urbanisme, Forêts, Outre-Mer et Recherche) qui comportent un programme d'activités, des objectifs, des moyens financiers et des indicateurs.

Cependant peu d'actions annoncées dans les plans ont pu être concrétisées à l'exception des plans « patrimoine naturel » et « action internationale ». Si la biodiversité constitue bien un axe stratégique d'intervention pour les ministères de l'Ecologie et des Affaires Etrangères, les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous pour les autres ministères. La biodiversité n'a pas été réellement appropriée ni intégrée dans leurs politiques, où elle n'est souvent vécue que comme une contrainte imposée, en particulier pour les politiques de l'urbanisme ou des infrastructures de transport.

Pour les plans « agriculture » et « mer », les mesures prises en faveur de sa protection ne sont pas assez significatives pour limiter les impacts importants engendrés par des pratiques encore très productivistes et encourager concrètement des actions plus durables. Les trois derniers plans « outre-mer », « recherche » et « forêts » n'ont pas encore été mis en œuvre depuis leur adoption en septembre 2006.

Les plans ne sont donc pas considérés comme des priorités d'action et n'ont pas les moyens humains et financiers nécessaires pour travailler à leur mise en œuvre ou leur amélioration. Ils ne couvrent pas encore d'autres domaines stratégiques comme l'économie, l'éducation ou le tourisme, qu'il faudrait développer.

La stratégie est également restée confinée au niveau des services de l'Etat, sans véritable portage politique, et n'est pas devenue une grande stratégie nationale associant l'ensemble des acteurs à sa définition et sa mise en œuvre, en particulier les collectivités locales, les associations et les entreprises. Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur les nouvelles instances de concertation appelées à traiter de la biodiversité.

Le bilan et l'évaluation indépendante de sa mise en œuvre devraient faire l'objet annuellement d'une communication au Conseil des ministres, et d'une présentation devant l'Assemblée Nationale

V. Impact sur la biodiversité et les ressources naturelles

L'impact de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité concerne l'ensemble du territoire, métropole et outre-mer, les espaces « ordinaires » et les espaces « remarquables », ainsi que l'action internationale de la France sur la biodiversité.

VI. Estimation des coûts et bénéfices de la mesure

La mise en œuvre de la stratégie doit regrouper et donner une visibilité sur l'ensemble des actions conduites sur la biodiversité dont le montant financier pour l'Etat devrait au minimum atteindre 800 millions d'euros par an pour mener une politique efficace.

VII. Disposition(s) réglementaire(s) ou législative(s) nécessaire(s)

Aucune disposition.

VIII. Institutions à mobiliser pour la mise en œuvre

- Premier Ministre
- Ministères de l'écologie, des affaires étrangères, de l'agriculture, de l'équipement, de l'outre-mer, de l'économie, de l'éducation et de la recherche, ainsi que le Secrétariat général de la mer, la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT) et Secrétariat d'Etat en charge du tourisme.
- collectivités locales, entreprises, ONG, grand public
- Assemblée Nationale

IX. Calendrier de la mise en œuvre

Fin 2007 : révision des plans d'action

2008 – 2010 : mise en œuvre des plans rénovés et de nouveaux plans d'action (économie, éducation, tourisme)

2010 : bilan national – réponse à l'objectif 2010

2010 -2015 : deuxième phase de mise en œuvre

X. Indicateur de mise en œuvre et indicateur de résultat

Pour suivre et évaluer les résultats de la stratégie, des indicateurs ont été sélectionnés, en prenant en compte les données actuellement disponibles. Ces indicateurs sont en phase de finalisation et seront validés prochainement.

XI. Problèmes, contraintes et limites soulevés par la proposition

Les principaux obstacles restant aujourd'hui à résoudre pour présenter des résultats substantiels en 2010 sont :

- L'absence de coordination interministérielle
- Un manque d'engagement des ministères sur le contenu et la mise en œuvre des plans d'action
- Le manque d'implication des associations, des collectivités locales et des entreprises

- L'absence d'implication de l'Assemblée Nationale

XII. **Références des pièces du dossier**